

L'État en scènes. Théâtres, opéras, salles de spectacles du XVI^e au XIX^e siècle. Aspects historiques, politiques et juridiques. Sous la direction de ROBERT CARVAIS et CÉDRIC GLINEUR. Amiens, Ceprisca, coll. « Colloques », 2018. Un vol. de 458 p.

Ce volume dirigé par deux historiens du droit, Robert Carvais et Cédric Glineur, rassemble la plupart des communications présentées lors d'un colloque de juin 2017 à Amiens qui réunissait majoritairement des historiens du droit et des historiens d'histoire sociale ou culturelle, mais aussi un certain nombre d'historiens de l'art et de l'architecture, des musicologues et des spécialistes d'études théâtrales. Si les littéraires étaient très peu présents (on n'en dénombre qu'une seule, sur 30 participants), le volume est du plus grand intérêt pour eux, par les aperçus qu'il ouvre sur les dessous de l'histoire des spectacles. Le volume impressionne par sa taille (plus de 450 pages de très grand format), par l'ampleur des matières et par la diversité des disciplines mobilisées. Si l'empan chronologique (du XVI^e au XIX^e s.) et les limites géographiques (l'Europe entière) sont fort étendus, force est de reconnaître que la France des XVIII^e et XIX^e s. se taille la part du lion (23 articles sur 29). Mais pour être plus rares, les contributions sur les siècles antérieurs et l'étranger n'en sont que plus frappantes. Ainsi, un remarquable article d'O. Spina éclaire de façon tout à fait neuve la célèbre affaire de *L'Île des Chiens*, pièce de Ben Jonson et Thomas Nashe brutalement interdite en 1597.

Le volume file la métaphore dramatique. Après un « Prologue » de C. Glineur qui présente l'ensemble, il est divisé en trois « Actes », suivis d'un « Épilogue ». L'Acte I est consacré à la construction des bâtiments et à tous les problèmes matériels qu'elle pose (normes architecturales et urbanistiques, modalités de financement, règles juridiques nouvelles). Il rassemble neuf contributions qui, pour la plupart, étudient un cas précis : les salles d'Amiens (A.-S. Condette-Marcant), de Lille (C. Glineur), de Strasbourg (V. Umbrecht), la Comédie Italienne (Y. Plouzennec) et l'Opéra de Paris (A. Michaud) – tout cela au XVIII^e s. – ou la salle de Rennes, sous la Restauration (R. Carvais). Mais quelques-unes traitent de questions plus générales : C. Triolaire examine les problèmes posés par la reconstruction après un incendie, sous la Révolution et l'Empire ; M.-L. Pujalte-Fraysse se penche sur le nouveau statut du spectacle comme loisir urbain et comme lieu d'instruction publique à propos de deux mémoires d'architecte du XVIII^e s. sur les enjeux sociétaux et économiques de la construction d'une salle ; M. Casas analyse les textes réglementaires sur le théâtre au XIX^e s.

L'Acte II porte sur le fonctionnement des salles et regroupe neuf contributions qui touchent surtout à la gestion, au XVIII^e s. (R. Masson : le théâtre de cour de Versailles ; F. Monnier : l'opéra de Paris ; G. Escoffier : la salle de Mâcon ; S. Sédillot : le système du privilège en Picardie) ou au XIX^e s. (D. Salles : les théâtres royaux sous la Restauration ; C. Carrère-Saucède : les difficultés d'application du privilège dans le Sud-Ouest ; S. Nicolle : le contrôle parlementaire des théâtres). Mais d'autres portent sur le contrôle des comédiens aux XVII^e et XVIII^e s. (J. Ruffier-Méray) ou sur la technique (A. Saudrais : le théâtre à machines sous Louis XIV).

L'acte III, consacré à la programmation des salles, compte onze contributions, dont quatre dépassent les frontières de l'hexagone : outre l'Angleterre (avec l'article déjà mentionné d'O. Spina), la Grèce (avec la construction du Théâtre d'Athènes après l'indépendance, retracée par K. Georgakaki), l'Italie (avec les tentatives peu concluantes de Mme Raucourt pour y implanter un théâtre français sous Napoléon, étudiées par E. Baccini) et l'Espagne (avec les transformations de la culture théâtrale du Madrid des Lumières, analysées par A. F. Almoguéra). Pour la France, sont posées des questions de politique culturelle (P. Lemaigre-Gaffier observe l'émergence d'une politique publique du théâtre au XVIII^e s.) et de contrôle social (J.-L. Laffont étudie la police des spectacles à Toulouse au XVIII^e s.). Deux contributions seulement portent sur la programmation à proprement parler : S. Serre fait une lecture politique de celle de l'Académie royale de musique sous l'Ancien Régime, et S. Roques compare le

répertoire du Châtelet à celui du théâtre de Dijon, à la fin du XIX^e s. Deux autres articles rejoignent plus nettement les préoccupations des littéraires en étudiant la présence du roi de France sur la scène française au XVIII^e s. (A. Chéry) et l'image de la physiocratie dans le théâtre européen de la même période (T. Carvalho). Une dernière contribution sort du cadre chronologique en s'intéressant à un cas tout à fait contemporain : C. Husson-Rochongar fait une très éclairante analyse de « l'affaire Dieudonné » en montrant à quelles contradictions sont confrontés les juristes quand ils doivent à la fois protéger la liberté d'expression artistique tout en combattant les discours de haine et de discrimination.

L'épilogue est confié à un historien de la culture, J.-C. Yon, spécialiste du monde des spectacles au XIX^e s. qui dégage les grandes questions récurrentes. La principale est assurément le rapport du théâtre au pouvoir, surtout à une époque où il devient le lieu où se fabrique une opinion publique, où on célèbre son utilité comme instrument d'éducation ou comme instrument de propagande au service du prince ou de l'État, avec toutes les tensions que cela suppose entre sphère publique et sphère privée. La deuxième question est celle du bâtiment, de sa construction et de son implantation, particulièrement importante à des époques où toutes les villes – à commencer par celles de garnison, car il faut offrir des distractions aux régiments inactifs – aspirent à construire un monument qui attestera leur importance politique et économique autant que culturelle. La troisième question est la vie quotidienne des théâtres, avec les problèmes de sécurité (le risque permanent d'incendie et les moyens – inefficaces – de le conjurer), de règlement (le souci constant de surveiller et contrôler le public, de discipliner les acteurs) et de conflit.

Il est bien connu que, tout au long de son histoire, le théâtre a suscité dans toute l'Europe des oppositions farouches. Dans ce volume, les littéraires – et plus généralement les lecteurs cultivés – découvriront l'ampleur des tensions dans la vie théâtrale, où tout est source de conflits, voire de procès. Il ne s'agit pas seulement de conflits d'idées ou de personnes mais de conflits économiques et politiques, où s'affrontent toutes les catégories concernées : spectateurs, acteurs, directeurs et entrepreneurs, autorités religieuses ou séculières, pouvoir locaux, régionaux ou nationaux. Pour démêler les enjeux, pour disséquer les mécanismes et les stratégies (car les adversaires sont souvent très habiles à utiliser à leur profit les rivalités entre instances administratives et politiques), juristes et historiens sont irremplaçables. C'est pourquoi les littéraires spécialistes de théâtre, qui se focalisent d'ordinaire sur ce qui se passe en scène, tireront un grand profit de ce volume car, en décortiquant des cas précis ou en posant des questions plus générales, il permet de voir d'un œil neuf ce qui se passe dans la salle et ses abords mais aussi derrière le rideau, voire derrière le décor.

FRANÇOIS LECERCLE